



SNUipp/FSU 62

16 rue A. Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26
mail : snu62@snuipp.fr
site : <http://62.snuipp.fr>

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 62

CAPD du 30 janvier 2014

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale,

En novembre le ministre ouvrait treize chantiers sur les métiers des personnels enseignants et d'éducation. Pour le SNUipp-FSU, l'entrée par mission laisse de côté la grande majorité des enseignants des écoles et met à mal l'unité de la profession. C'est dans le cadre de ces chantiers qu'aurait dû se décliner concrètement l'engagement de la priorité au primaire en faveur de ceux qui font l'école au quotidien. Si les missions ont pu être précisées sur certains chantiers spécifiques, les améliorations de conditions de travail sont inexistantes ou insatisfaisantes.

C'est le néant concernant la grande majorité des enseignants des écoles : les enseignants du 1^{er} degré ne bénéficient toujours pas de reconnaissance en matière de temps ou de revalorisation pour tous, ni d'amélioration de leurs conditions d'exercice du métier.

L'alignement de l'ISAE sur l'ISOE, son versement à tous, une carrière finissant pour tous à l'indice 783, la diminution du temps et de la charge de travail restent des revendications entières que le SNUipp-FSU continue de porter.

Ce ne sont pas des mesures, tel que le GRAF, que le SNUipp-FSU dénonce, qui vont améliorer les choses car ces mesures ont de quoi créer de nouvelles divisions et mettre en concurrence les personnels.

Pour le SNUipp-FSU, le dossier « métier » ne peut se clore en l'état. Nous continuerons d'agir pour des améliorations réelles, ce qui nécessite une autre volonté politique et de vrais moyens budgétaires.

La réussite de tous est un enjeu prioritaire et nécessite une politique volontariste en faveur de l'éducation nationale. Personne ne croit sérieusement que les résultats de l'école vont s'améliorer en réformant uniquement les rythmes. Cela nécessite en premier lieu l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves. Le SNUipp-FSU porte un projet de transformation de l'école soutenu par un budget à la hauteur. Il faut une vraie priorité au primaire. Au vu du retard pris par l'école primaire, le budget actuel ne permet pas d'enclencher les transformations nécessaires. Il faut un réel changement. Cela passe par de vraies mesures pour les programmes, pour la formation continue, par la généralisation du « plus de maîtres que de classes » Nous réclamons d'ailleurs un groupe de travail sur l'implantation des « plus de maîtres que de classes » avant le début de la saisie mouvement...Cela passe aussi par de bien meilleures conditions d'exercice du métier.

Les enseignants ont besoin d'être revalorisés et de travailler en toute confiance. Le caporalisme et les contrôles tatillons doivent cesser.

Ce n'est pas un signe de confiance que vous avez envoyé cette semaine aux enseignants dans un courrier relatif aux réunions d'information syndicale. Ce n'est pas non plus un signe de dialogue social, tant prôné par le 1er ministre, que vous envoyez aux organisations syndicales. Le SNUipp-FSU 62 rappelle que le décret de 1982 a été modifié et qu'il permet une réunion supplémentaire par an. Nous rappelons aussi qu'il n'y a pas d'animation pédagogique obligatoire, ni d'animation pédagogique prioritaire.

Concernant le mouvement départemental:

Le calendrier rythmant la vie scolaire et la carrière des enseignants doit être décroché du calendrier politique et des échéances électorales. Le report imposé de la carte scolaire, impactant celui de la phase de saisie des vœux du mouvement départemental, est inacceptable.

Le SNUipp-FSU 62 conteste la réduction de la phase d'ouverture du serveur, reprogrammée du 11 au 21 avril, à 10 jours et à cheval sur les vacances scolaires de printemps ! L'argument porté de temps libéré durant les deux week-ends ne peut être retenu : le SNUipp-FSU a justement dénoncé ce choix lors de la réunion du 9 janvier.

Le SNUipp-FSU 62 rappelle son opposition à tout poste à profil, à l'extension des vœux et aux postes bloqués. Nous réclamons une seconde saisie des vœux ainsi que des critères clairs annoncés et figurant sur la circulaire pour le 2nd temps du mouvement. Nous exigeons que des CAPD, se réunissent systématiquement pour valider les nominations.

Nous déplorons qu'il n'y ait pas eu de compte-rendu établi à l'issu du seul groupe de travail sur les règles du mouvement. De même, il n'y a eu aucun échange entre ce groupe de travail et cette CAPD alors que c'était pourtant ce qui était convenu. Nous souhaitons fonctionner différemment l'année prochaine.

Nous rappelons enfin, que la mobilité choisie dans le département est un droit, remis en cause à la fois par les suppressions de postes des dernières années et par la décision départementale de bloquer des temps pleins pour les enseignants stagiaires. Ce qui est dommageable.

Concernant le droit de permuter dans un autre département.

Le record d'immobilité a été battu l'année dernière! Seules 25 % des demandes de permutation ont été satisfaites, contre plus de 45 % en 2004. Derrière la sécheresse des chiffres, ce sont surtout les choix de vie professionnelle et personnelle de milliers d'enseignant-e-s qui se voient mis en question. Bon nombre d'enseignants, essentiellement des femmes, ne pouvant concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, se sont trouvés contraints, parfois, de se mettre en disponibilité entraînant perte de salaire et ralentissement de leur carrière cette année scolaire. Le SNUipp-FSU 62 espère qu'il en sera autrement cette année

Concernant la liste d'aptitude direction d'école

Afin de pallier le manque de préparation de certains collègues à l'entretien d'aptitude de direction, le SNUipp-FSU 62 organise depuis plusieurs années des réunions, hors temps de travail, afin d'accompagner les collègues dans leur projet d'accès à la fonction de directeur. L'an dernier, nous vous avons sollicité pour avoir accès à la liste des candidats. Bien que cette information ne revêt aucun caractère de confidentialité, mais qui, par contre, constitue un élément important de transparence vis-à-vis des représentants des personnels, vous n'avez pas accédé à cette demande, arguant du fait que l'administration se chargerait d'organiser une préparation à cet entretien. Alors que le motif majoritairement invoqué de refus d'inscription sur la liste d'aptitude sera encore cette année, comme les précédentes, le manque de préparation à l'entretien. Il est dommageable que l'administration ne soit pas en capacité de mettre en place ce type de formation, mais il est encore plus regrettable que celle-ci ne permette pas au plus grand nombre de candidats de bénéficier des conseils que peuvent leur prodiguer leurs élus du personnel. Pour toutes ces raisons, nous réitérons notre souhait de transparence concernant la liste de nos collègues souhaitant assurer les fonctions de direction d'école.

Un dernier point sur le temps partiel :

Nous souhaitons connaître le calendrier relatif au temps partiel :

- quel délai pour les remontées des demandes ?
- comment les personnels seront-ils informés de la quotité attribuée et à quelle date ?

Nous vous demandons, Monsieur l'inspecteur d'académie, d'être vigilant et bienveillant à l'égard des personnels afin qu'ils puissent, à la fois être informés rapidement et concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Nous souhaitons maintenant vous lire, Monsieur l'inspecteur d'académie, une expression des conseillers pédagogiques.